



## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **8 décembre 2009**, à 19h00, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 780-3:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE H1-02 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C1-14
- CORRIGER DES CHIFFRES ET/OU SYMBOLES DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RELATIVE À LA ZONE C1-24
- CORRIGER DES CHIFFRES ET/OU DES SYMBOLES AUX ARTICLES 220, 221 ET 222
- AJOUTER UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « TERRAIN DE GOLF » DANS LA ZONE H1-02

### PRÉSENCES

Monsieur le maire Yvan Cardinal et M. le conseiller Stéphane Boyer

Madame la greffière Nicole Drouin et M. Richard Dubois, T.P., directeur du Service de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Règlement numéro 780-3 a été approuvé le 10 novembre 2009 par la résolution numéro 2009-11-372. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 19 novembre 2009 et publié le 21 novembre 2009.

Le 8 décembre 2009, à 19h00, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19h10, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.

---

YVAN CARDINAL, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE